

autres qui ont pleinement réussi, ce qui prouve qu'il est possible d'établir des industries ailleurs que dans les grands centres.

Toutefois, pour que ce développement industriel réussisse, il faudra que le gouvernement accepte d'effectuer une réforme du système financier, afin de permettre aux Canadiens d'acheter la production des industries déjà existantes, et des industries nouvelles, sinon, ce sera la faillite pour un certain nombre d'entre elles, comme cela s'est produit en 1970. Au fait, on pouvait lire, dans un journal de 31 janvier, et je cite:

2,200 ENTREPRISES CANADIENNES ONT FAIT FAILLITE EN 1970

Les derniers paragraphes se lient ainsi, et je cite:

L'étude démontre que la majorité des faillites ont été enregistrées chez des entreprises de produits manufacturés et de services, principalement les fabricants d'équipement et transport, de machinerie, des produits en cuir et en verre.

Cela se passe au Canada en 1970. Pour établir de nouvelles industries, et si l'on veut qu'elles ne fassent pas faillite, il faut leur organiser un marché et venir en aide à ceux qui en ont besoin: les chômeurs, les familles, les déshérités, les pauvres, afin de leur procurer un revenu, un pouvoir d'achat leur permettant au moins de s'acheter le nécessaire pour assurer la satisfaction de leurs besoins essentiels.

J'entendais tout à l'heure mon préopinant dire que le gouvernement ne pouvait pas lutter contre l'inflation et, en même temps, empêcher le chômage de s'établir chez nous. Pourtant, le président de la Banque Royale du Canada, qui n'est certainement pas un de mes amis, a déclaré ce qui suit:

LE GOUVERNEMENT DEVRAIT RÉDUIRE LES IMPÔTS!

Il le déclarait le 31 janvier 1971. Il s'agit de M. McLaughlin, président, de la Banque Royale du Canada.

Je continue la citation d'un article rapportant ses paroles:

...estime que si le gouvernement diminuait les impôts, cela profiterait non seulement aux contribuables, mais encore au gouvernement lui-même.

Dans son rapport annuel, qu'il présentait il y a quelques jours, il dit, en effet: «L'inflation que nous combattons n'a jamais été du type causé par une demande excessive...»

Il continuait en disant qu'il faudrait réduire les impôts des particuliers et des sociétés, afin de relancer l'économie. Il terminait en disant ce qui suit:

Et il faut dire qu'on nous a leurrés au sujet de l'inflation; elle provenait non pas d'un accroissement de la demande globale, non pas de la prospérité de la grande majorité des citoyens, mais plutôt des hausses inconsidérées de prix. Par la suite, les prix ont diminué et on a dit que l'inflation diminuait. En réalité le pouvoir d'achat des faibles diminuait.

C'est ce que je disais à la Chambre, l'an dernier, lors d'un débat sur cette question.

Monsieur l'Orateur, il faut nécessairement faire quelque chose. Il faudrait accorder aux provinces et aux municipalités la possibilité que le Canada a accordée à certains pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie. On a prêté 419 millions de dollars à ces pays pour les aider à se développer, remboursables pendant 50 ou 60 ans, et ce sans intérêt. Ils rembourseront s'ils le peuvent, plus tard, quand nous ne serons plus là. A tout événement, on leur aide et le gouvernement nous dit, et avec raison, que si nous consentons ces prêts, c'est à l'avantage du Canada.

[M. Lambert.]

On achètera des produits canadiens, ce qui procurera du travail aux ouvriers canadiens. Je suis d'accord là-dessus. On obtiendrait le même résultat, si l'on consentait des prêts sans intérêt aux provinces qui sont dans le marasme, aux municipalités qui ne peuvent plus emprunter et qui ne sont même plus capables de se «dénéiger» parce que leur budget est grevé. Cet argent servirait à aider ces municipalités à exécuter des travaux publics, qui demeureraient leur propriété. Il arrive parfois que des gens disent: Mais, avec votre argent, vous autres, les créditistes, on ne pourrait plus faire d'affaires à l'étranger. Je vais raconter une petite anecdote. J'en ai pour deux minutes...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'aux termes de l'article 58(11) du Règlement le débat sur la motion est censé être terminé.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement avant que nous passions au débat sur la motion d'ajournement. Le leader suppléant de la Chambre pourrait-il indiquer les travaux prévus pour demain et mercredi?

M. Francis: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le gouvernement a l'intention de mettre en délibération le bill C-207, sur l'organisation du gouvernement, pour étude en comité plénier demain. Je crois qu'on a l'intention de traiter la même question mercredi si le débat n'est pas terminé demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—L'ÉMISSION «SESAME STREET»—CLASSIFICATION DE LA TENEUR—VALEUR ÉDUCATIVE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever ce soir une question qui inquiète beaucoup la majorité des mères canadiennes dont les enfants ont de deux à cent ans. Il s'agit de l'esprit arbitraire et autoritaire dont fait preuve le gouvernement, par le truchement du secrétaire d'État (M. Pelletier) en menaçant de priver le Canada d'un des meilleurs instruments didactiques jamais conçu pour enseigner aux jeunes enfants, c'est-à-dire de l'émission que connaissent bien tous les députés. Je suis certain que certains retardataires restent chez eux pour suivre cette émission intitulée *Sesame Street*.

• (10.00 p.m.)

Le CRTC envisage d'abandonner certains des critères utilisés pour la classification des programmes quant à leur contenu canadien ou étranger. «Sesame Street» a été classé parmi les programmes au contenu neutre. Il se peut que cette émission ne contienne rien de spécifique-